



Paris, le 8 novembre 2004

Objet : conditions à la reprise du « dialogue social » à l'ENST

La section CFDT de l'ENST prend acte de la demande du Directeur de « refonder le dialogue » avec les organisations représentatives du personnel, conformément à l'attente exprimée par le Ministre dans la lettre de mission qu'il lui a donnée.

Mais les années passées lui ont appris douloureusement toute la différence entre conversation obligée et dialogue paritaire. Son premier souci sera donc de ne pas donner l'illusion que le dialogue constructif pourrait exister sans les conditions fondamentales qui lui ont manqué jusqu'à présent. Aussi exprime-t-elle aujourd'hui, en réponse à l'invitation du Directeur, les demandes expresses suivantes :

- 1) que soit rendue publique in extenso la lettre de mission qu'il a reçu de M.Devedjian*
- 2) que tous les sujets qui doivent être présentés pour avis/concertation du CTP ENST soient toujours présentés à cette instance préalablement à leur présentation au Conseil d'Ecole*
- 3) que pour les sujets qui doivent être présentés pour information des indicateurs publics et stables dans le temps (pour permettre l'analyse) soient mis en place, en particulier pour le budget (et sa répartition), le bilan social, les postes permanents ou temporaires (notamment thésards) et les contrats de recherche*
- 4) que les décisions prises au CTP qui s'est tenu le 6 juin en notre absence soient réexaminées*
- 5) que soit rétabli et renforcé le pouvoir du Comité de l'Enseignement et du Comité de la Recherche, conformément aux arrêtés qui définissent ces comités. En particulier, le Comité de la Recherche devra examiner a priori les budgets et les évolutions en personnel (permanents, sabbatiques, doctorants et post-doctorants) des services, départements et laboratoires*
- 6) que soient évaluées les conséquences de l'implantation de l'Ecole rue Dareau et étudiée sérieusement et loyalement la possibilité d'y relocaliser le SAG et les associations hébergées par l'Ecole au terme des travaux du bâtiment C.*
- 7) que soient clairement intégrées dans la stratégie de l'Ecole ses priorités en matière sociale tant celles qui concernent son personnel et ses élèves que celles qui concernent son environnement*

Faute d'une réponse claire à ces demandes la CFDT ne pourra considérer que les chances d'un fonctionnement réellement paritaire des institutions de l'Ecole lui permettent de croire à une évolution heureuse de la situation précédemment bloquée.

Paris, Novembre 2004